

Une collecte de fonds à l'horizon? Pensez prévention!

Valérie Desrochers
Coordonnatrice, service de la Souscription
Groupe Ultima, représentant autorisé
La Mutuelle des municipalités du Québec

Le statut et la visibilité de votre municipalité ou de votre MRC font en sorte qu'elle est souvent associée à des collectes de fonds. En fonction de votre niveau d'implication dans ce type d'événement, certains points doivent être pris en considération, à divers degrés.

En effet, votre municipalité, ou MRC, peut tout simplement prêter ses locaux ou ses installations à un organisme ou elle peut elle-même orchestrer une levée de fonds. Quel que soit le cas, voici divers conseils de prévention.

La préparation

Pour qu'une collecte de fonds ne laisse aucun mauvais souvenir, il faut voir à bien planifier tous les aspects logistiques, ce qui inclut prévoir les événements qui pourraient mettre vos garanties d'assurance en jeu.

Outre ces aspects pratiques, il faut surtout penser à vous préparer à l'avance : un événement organisé à la dernière minute vous exposerait inutilement à des risques additionnels.

La sécurité des lieux et des installations

La sécurité des lieux et des installations est certainement le principal enjeu lié à vos assurances, en raison des risques impliquant la responsabilité de votre municipalité ou MRC.

Que vous prêtiez un local ou un terrain à un organisme de bienfaisance ou que vous ayez l'entière responsabilité d'une collecte de fonds, vous devez voir à la sécurité des lieux utilisés et faire appliquer la Loi sur la sécurité dans les édifices publics.

Puisque bon nombre de personnes risquent de se réunir à un endroit donné, quelques précautions sont à prendre. Parmi les plus importantes, on retient : offrir des lieux bien entretenus et non encombrés, indiquer clairement les issues de secours, remettre le plan d'évacuation du local aux

responsables, s'assurer que les détecteurs d'incendie et les extincteurs sont en bon état et que l'emplacement de ces derniers est visible, s'assurer du bon fonctionnement des appareils de cuisson, s'il y a lieu, restreindre l'accès aux installations et à l'équipement électriques et recouvrir les fils au sol de ruban protecteur.

Si l'événement se tient à l'extérieur et qu'il est organisé par votre municipalité : prévoir une signalisation routière temporaire si la circulation est détournée et prévenir les services de police et de sécurité incendie, prévoir des mesures afin de pouvoir prendre en charge les enfants égarés et les conduire en lien sûr et, au besoin, se procurer les normes de sécurité qui régissent la pratique des jeux ou des activités sportives qui auront lieu lors de l'événement.

Évidemment, les risques à prévenir varient selon la nature et le lieu de l'activité et le moment de l'année.

Prévention est mère de tranquillité

Si prudence est mère de sûreté, prévention est mère de tranquillité... et de succès. Rappelez-vous qu'une collecte de fonds requiert autant de précautions qu'une fête municipale ou une exposition. Même s'il est impossible de tout prévoir, s'y prendre à l'avance constitue un excellent moyen de gérer les risques et de tirer le maximum de vos activités communautaires.

Planifiez un appel à votre courtier d'assurances, membre du groupe Ultima, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), dans la liste de vos préparatifs. Ainsi, si des recommandations ou des mesures particulières vous sont adressées par ce dernier, ou encore des conseils de prévention offerts gratuitement par l'un des préventionnistes de votre mutuelle, vous ne serez pas contraint de les intégrer en catastrophe, ce qui rendra votre tâche plus agréable.

Bonne levée de fonds! **M**



Valérie Desrochers

MMQ